

PRÉAMBULE

La Ligue Motocycliste Régionale Centre-Val de Loire met en place trois Championnats :

- Championnat de Ligue Trial Moderne ;
- Championnat de Ligue Trial Vintage ;
- Championnat de Ligue Mini-Trial.

Ces championnats qui relèvent de la FFM, s'appuient et reprennent les Règles Générales Trial FFM et les Règlements FFM des Championnats de France de Trial Moderne, Mini-Trial et Vintage (ci-après en annexe)

Toute personne, physique ou morale, qui organise ou prend part à ces Championnats de Trial, est censée connaître le présent règlement. Elle s'engage à se soumettre, sans réserve, à toutes ses prescriptions. Aucune clause du règlement particulier d'une épreuve, ne peut être contraire au présent règlement.

En cas de litige le jour d'une épreuve, seul le jury de l'épreuve est habilité à trancher en première instance, le délégué de la ligue étant président de ce jury.

Ce présent règlement entre en vigueur à partir du premier janvier 2026 et reprendra les épreuves prévues au calendrier 2026.

DÉFINITION :

- Le Championnat de ligue Moderne propose les catégories suivantes :

- TR 1 ;
- TR 2+ ;
- TR 2 ;
- TR 3+ ;
- TR 3 ;
- TR 4+ ;
- TR 4.

- Le Championnat de ligue Vintage pour chacune des catégories suivantes :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Inter (Niveau TR 3+) ; • National (Niveau TR 3) ; | <ul style="list-style-type: none"> • Critérium (Niveau TR 4+) ; • Vintage Loisir (Niveau TR 4). |
|--|---|

Le Championnat de ligue Mini-trial pour chacune des catégories suivantes :

CATÉGORIE	MACHINE AUTORISÉE	AGE	COULEUR DES FLÈCHES
Mini-Trial 1 - MT1	Cylindrée maxi 80 CC ou motos électriques 24 pouces maxi	6 ans révolus à 11 ans dans l'année	Noire
Mini-Trial 2 - MT2	Cylindrée maxi 80 CC ou motos électriques 24 pouces maxi	6 ans révolus à 11 ans dans l'année	Orange
Mini-Trial 3 - MT3	Motos électriques ou thermiques 20 pouces maxi	6 ans révolus à 11 ans dans l'année	Violette

- Les concurrents seront obligatoirement licenciés FFM de la Ligue Centre-Val de Loire, possesseurs d'une licence internationale ou nationale compétition telle que :

- INT ;
- NCO ;
- NTR ;
- NJ1 (6 - 7 ans) ;
- NJ2 (8 - 9 ans) ;
- NJ3 (10 – 11 ans) ;
- NJ3C (12 – 14 ans) pas de classement en Mini-Trial;
- LJA : Licence à la journée, sans classement aux championnats ;
- LJD Licence à la journée découverte sportive jusqu'à 11 ans
- MAT et MAT2 . Elles permettent de courir, aussi sur des épreuves de trials modernes avec une moto ancienne, mais sans classement au championnat moderne.

Pour les licences à la journée, le participant doit présenter un **certificat médical type FFM (téléchargeable sur le site <http://www.ffmoto.org/>) daté de moins d'un an**.

- Les cylindrées de motos admises :

- Si l'épreuve est en circuit ouvert, chaque pilote utilisera une moto de trial dont la cylindrée correspond à son permis de conduire,
- Si l'épreuve est en circuit fermé, les pilotes de moins de 17 ans utiliseront selon leur âge, les motos dont la cylindrée correspond au tableau de l'annexe 1 du règlement du championnat de France en annexe.

Les Membres de la Commission Trial de la Ligue ont établi la liste des épreuves, organisées par les clubs affiliés à la FFM, retenues pour les Championnats de Ligue (voir les calendriers 2026).

Dans une épreuve, il ne peut pas y avoir par tour, plus de la moitié de zones dites artificielles. C'est-à-dire construites pour l'épreuve et déconstruites ensuite.

OFFICIELS ET ENCADREMENT DU MINI-TRIAL

Un éducateur diplômé (BFA - BE – CQP) est obligatoire et dont les frais seront supportés par le club organisateur.

L'épreuve se trouvera sous la juridiction d'un délégué de la commission de trial de la ligue, d'un directeur de course et d'un commissaire technique.

LES ÉPREUVES

L'ORGANISATION :

Elles doivent respecter les points suivants :

- Un nombre de tours à l'appréciation des organisateurs (2 ou 3) ;
- La majorité des zones sera composée d'un tracé spécifique pour chaque catégorie.
- Environ la moitié du parcours des catégories TR2+, TR3+ et TR4+, sera composé des tracés faciles de la catégorie supérieure et l'autre moitié des tracés de la catégorie. Une précision sur le panneau en début de Zone permettra d'identifier le parcours à suivre pour la zone. La première zone du tour ou de la boucle, si l'organisateur décide de dispatcher les pilotes, ne devra pas être une zone de la catégorie supérieur.
- Un minimum de 10 zones par tour sauf pour les Mini-Trial :
 - 3 tours de 6 zones rassemblées sur un parcours adapté ;
 - Une à deux de ces six zones doivent être sélectives pour chaque catégorie, une à deux de ces six zones doivent être communes avec les zones des adultes, sans que ce soient nécessairement les mêmes zones.

Les contrôles administratifs et techniques se déroulent le jour de la compétition.

Les règles du pointage des Championnats de Ligue sont les mêmes que celles définies en Championnat de France ou du championnat de France Vintage pour les épreuves Vintage.

Le gagnant de l'épreuve pour sa catégorie est celui qui a le plus petit nombre de points sur l'épreuve. En cas d'ex æquo, les règles suivantes s'appliquent dans l'ordre ci-après listé :

1. Celui qui a le plus de 0 ;
2. Celui qui a le plus de 1 ;
3. Celui qui a le plus de 2... ;
4. Celui qui a totalisé le moins de points au dernier tour ;
5. Celui qui a effectué le temps de course le plus court.

Un tableau d'affichage doit être mis en place sur toutes les épreuves et mentionner à chaque tour, les points des pilotes.

ENGAGEMENT :

L'engagement dématérialisé ou papier, doit être envoyé au club organisateur, conformément aux dispositions indiquées dans le règlement particulier. Un engagement reçu sans le règlement, n'est pas pris en compte par le club organisateur.

Un club peut avoir recours au site internet de son choix, pour ses engagements.

Chaque ligue détermine le montant des engagements et les conditions de remboursement en cas d'annulation d'inscription.

Pour les épreuves organisées dans la Ligue Centre Val de Loire à compter du 1er janvier 2026 :

- Droit d'engagements, jusqu'à 5 jours avant la date de l'épreuve **30 €** pour un adulte , **12 €** pour un pilote de moins de 18 ans (mineur) le jour d'une épreuve ;
- À partir 4ème jour précédent l'épreuve, il passe à **42 €** pour les adultes et à **17 €** pour les mineurs.

Si le pilote engagé prévient 48 H avant le jour de l'épreuve de son désistement, le montant des droits, versés à l'avance, doit être remboursé en tout ou partie par le club.

Si le trial ne pouvait avoir lieu, pour quelque cause que ce soit, les organisateurs ne sauraient être rendus responsables, et les concurrents ne sauraient, de ce fait, réclamer aucune indemnité. Mais, dans ce cas, les droits d'engagements seront remboursés en tout ou partie par le club.

CONTRÔLE ADMINISTRATIF :

A leur arrivée sur le lieu de l'épreuve, chaque concurrent, pré-engagé ou non, doit se présenter à l'accueil administratif, munis de :

- Sa confirmation d'engagement internet ou son bulletin d'inscription ;
- Sa licence compétition FFM de l'année en cours.

Si le parcours de liaison emprunte des voies ouvertes à la circulation :

- Son permis de conduire correspondant à la cylindrée de son véhicule ;
- La carte grise du véhicule utilisé ;
- Le mémo véhicule assuré.

Lors de chaque épreuve, l'organisateur a la possibilité de délivrer des licences LJA « une manifestation ou une journée ». Le cas échéant, il doit exiger un certificat médical, datant de moins d'un an, autorisant la pratique du sport motocycliste en compétition. Ce certificat doit être remis à l'organisateur, qui garde une copie. L'organisateur peut faire le choix de ne pas accepter de LJA. Se renseigner préalablement.

CONTRÔLE TECHNIQUE :

Le pilote doit se présenter après le contrôle administratif et avant le départ au contrôle technique muni de :

- Une moto (avec une plaque minéralogique souple si le parcours de liaison emprunte une voie ouverte à la circulation) ;
- Un casque respectant la norme ECE-22-05 (jusqu'au 31/12/26) ou ECE-22-06 (obligatoire au 1/1/27) ;
- Des gants non déchirés ;
- Un pantalon ;
- Une protection dorsale EN 1621-1, 2 ou 3 ;
- Un haut de corps à manches longues ;
- Des bottes de moto tout terrain.

Particularité pour les motos anciennes, la moto doit avoir les caractéristiques suivantes :

- Refroidissement à air pour toutes les catégories ;
- Freins à tambours, et doubles amortisseurs pour toutes les catégories ;
- Les motos mono-amortisseur, et/ou à freins à disque, sont acceptées uniquement pour la sous-catégorie spécifique (Mono) en Critérium et Loisir ;
- Pneus trial.

Le Commissaire Technique doit vérifier, qu'il s'agit bien de la moto, enregistrée à l'inscription.

Le Commissaire Technique peut refuser un pilote qui ne peut présenter un équipement complet en bon état.

Les motos doivent être conformes à la réglementation en vigueur et respecter les limites de cylindrée, en corrélation avec l'âge du pilote (annexe : conditions d'accès à la pratique 2023).

ZONE – DÉLIMITATION :

Une zone est délimitée, autant que possible, par des obstacles naturels. Cependant, la largeur peut être réduite, artificiellement, par endroits, par des rubalisés ou/et par des flèches placées par paire de couleur identique, pointe à pointe pour former des portes.

Le traçage de la Zone est de la responsabilité du Directeur de Course qui veillera au respect des exigences communiquées dans sa formation d'officiel.

Couleurs de flèches par catégorie :

- Bleue pour les TR 1 et National;
- Bleue et verte pour les TR 2+ ;
- Verte pour les TR 2 et Critérium;
- Verte et jaune pour les TR 3+ ;
- Jaune pour les TR 3, et Loisir Vintage ;
- Jaune et noire pour les TR 4+ ;
- Noire pour les TR 4, MT1 ;
- Orange pour le MT2 ;
- Violette pour les MT3.

MESURES EXCEPTIONNELLES :

Si le jour de l'épreuve, certaines parties de l'itinéraire, ou certaines zones sont devenues trop difficiles ou impraticables, le Directeur de Course peut les modifier, les neutraliser, ou les supprimer.

Le jury peut également augmenter le temps imparti aux concurrents, pour effectuer le parcours. Mais, les décisions prises doivent être communiquées à tous les concurrents, à un endroit donné, en cours d'épreuve, à condition que l'information soit faite, avant le passage du premier concurrent d'un tour.

PÉNALISATIONS :

Un pilote peut être refusé s'il se présente en dehors des horaires prévus au règlement particulier. Le temps global, accordé pour chaque pilote, pour l'accomplissement de l'épreuve, est choisi par l'organisateur et le délégué (6 heures ou 6 heures 30), en fonction des conditions météorologiques, du nombre de pilotes, et de la longueur du parcours de liaison. Ce temps est contrôlé à la minute, et doit être affiché au départ de l'épreuve.

Chaque organisateur peut décider de l'application entière, partielle ou non, de règles ci-dessous et l'indiquer dans son règlement particulier de l'épreuve :

- Limitation de temps de passage de la zone à 1 minute 30 ;
- Arrivée au-delà du temps global de l'épreuve, pénalisation d'1 point par minute de retard ;
- Si le retard à l'arrivée excède vingt minutes, le concurrent est mis hors course.

SANCTIONS :

- Si le parcours de liaison emprunte des voies ouvertes à la circulation, tout agissement dangereux dûment constaté par le directeur de course ou un membre du jury, est sanctionné par l'exclusion. Cette phrase doit figurer dans le règlement particulier de l'épreuve.
- Tout concurrent, provoquant une obstruction délibérée dans une zone, est susceptible d'être mis hors course, sur décision des commissaires sportifs.
- D'autres comportements ou attitudes d'un pilote sont sanctionnés, comme :

Incorrection envers une personne participant à l'organisation par un pilote ou le suiveur du pilote

(après délibération du jury) Carton jaune

Erreur de parcours de liaison constatée

Exclusion

Changement de moto sans Contrôle technique

Exclusion

RÉCLAMATIONS :

Les réclamations doivent être posées conformément aux dispositions du Code Sportif dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats. Elles doivent être présentées dans les délais impartis, par les pilotes intéressés, au Directeur de Course.

Chaque réclamation doit se référer à un seul sujet, et être accompagnée d'un montant de 75 Euros. Tout pilote, mis en cause, doit être entendu par le Jury.

RAPPORT DE CLÔTURE :

Le rapport de clôture doit être adressé à la Ligue, en un seul exemplaire, au plus tard 10 jours après l'épreuve, par l'Organisateur, qui transmet également, une copie de ce rapport, au Président de la Commission Trial de la ligue, dans le même délai.

LE CLASSEMENT AUX CHAMPIONNATS

Le classement général des championnats prend en compte la totalité des épreuves.

CONCURRENTS :

Seuls les pilotes de la Ligue sont retenus pour le classement des épreuves des Championnats LCVL 2026.

ATTRIBUTION DES POINTS :

Un pilote peut participer à des épreuves, dans des catégories différentes et ainsi apparaître dans plusieurs catégories pour différentes épreuves.

Les points du Championnat, sont attribués dans la catégorie courue lors d'une épreuve en fonction du classement du pilote dans cette épreuve :

1er : 20 points	6ème : 10 points	11ème : 5 points
2ème : 17 points	7ème : 9 points	12ème : 4 points
3ème : 15 points	8ème : 8 points	13ème : 3 points
4ème : 13 points	9ème : 7 points	14ème : 2 points
5ème : 11 points	10ème : 6 points	15ème : 1 point.

Pour être classé en fin des championnats Moderne et Mini-Trial, le pilote doit avoir participé dans une même catégorie au moins à la moitié des épreuves et pour le championnat Vintage dans une même catégorie à la moitié des épreuves + 1.

Les ex æquo sont départagés au nombre de places de 1^{er}, 2^d, 3^e, etc...., puis au nombre de points de pénalités, marqués sur les épreuves faites en commun par les pilotes ex æquo.

CHANGEMENT DE CATÉGORIE A L'ISSUE DES CHAMPIONNATS

Aucune pénalité au classement général du championnat est infligée à tout pilote ayant marqué des points dans une catégorie supérieure à la sienne l'année précédente ou s'il reste dans la même catégorie l'année suivant son titre.

CHAMPIONNAT DES RÉGIONS

Sauf exception, la Commission de Trial de la Ligue constitue les équipes du « Championnat de France du Trial des Régions » à partir des participations et des classements des pilotes aux épreuves comptant pour le Championnat de la Ligue Centre-Val de Loire.